Nombre de membres : 34

En exercice: 34 Présents: 28 Pouvoirs: 2 Votants: 30

Abstentions: 0 Exprimés: 30 Pour: 30 Contre: 0

N°2018-50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'An doux mills district

La fundi 2 kullet à vinet house.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Leurent-sur-Gorre seus la présidence de M. Christophe GEROLIARD, Président.

Date de la convecation : le 25 juin deux mille dix-huit.

Présents: Christophe Gérouard, Dominique Germond, Pascal Raffler, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furiaud, Françoise Plauet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fradon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermont-Barrière, Pichard Simonneau, Cécile Gulllaudeux, Eric Dembray; Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancolng, Sylvie Germond.

Suppléents présents : Liliane Baudet, Stéphane Malivert Pouvoirs : Deniel Desbordes à Brune Grancoing, Nathaile Marchadier à Joël Villand Secrétaire de séance : Cécile Quillaudeux

Projet d'installation d'un commerce multi services sur la commune de Saint-Cyr. inscription de ce projet au Contrat de Ruralité.

Autorisation donnée à monsieur le Président de signer l'avenant au Contrat de Ruralité à Intervenir.

Monsieur le Président expose que La commune de Saint-Cyr a subi en 2016 la fermeture de ses équipements commerciaux. Depuis cette date, le restaurant « le Saint-Cyr » a été repris, mais aucun commerce de proximité ne subsiste.

La commune envisage, afin de pallier à cette vacance commerciale, et de satisfaire la population locale, d'implanter un commerce multi services. Cette implantation se ferait dans un bâtiment construit par la mairie sur la place Sylvain Gauthier en bordure de la RD21.

Les activités de ce commerce pourraient être les suivantes :

- Epicerie de dépannage
- Dépôt de pain
- Bar
- Tabac
- Restauration rapide, snacking

Le maître d'œuvre en charge du projet a prévu les surfaces suivantes pour un coût de 251 350,00 € HT en phase APS:

- Sas d'entrée 4,40 m²
- Bar-brasserie 29,70 m²
- Comptoir bar-tabac 13.40 m²
- Epicerie 31,00 m²
- Réserve n°1 et culsine 19,75 m²
- Réserve n°2 5,15 m²
- Sas-lavabo 3,10 m²
- WC mixte et PMR 3.20 m²
- WC du personnel 1,90 m²

La Communauté de Communes, dans le respect des objectifs fixés dans son projet de territoire, souhaite que ce dossier, compte tenu de son caractère structurant pour notre EPCI, pulsse être inscrit au Contrat de Ruralité signé avec l'Etat, et ce dans le cadre du volet dénommé « accès aux services publics et marchands et aux soins ».

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Consell Communautaire à l'unanimité :

- ACCEPTE de porter ce projet au Contrat de Ruralité signé avec Monsleur le Préfet de la Haute-Vienne, et ce au titre du volet dénommé « accès aux services publics et marchands et aux soins »,
- AUTORISE monsieur le Président à signer, avec monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, l'avenant au Contrat de Ruralité à Intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE ROCHECHOUART

LE -6 JUIL. 2018

